

Portraits d'Uccle

Portraits de femmes et d'hommes qui donnent vie aux quartiers de notre commune

FORMULAIRE & REGLEMENT DE PARTICIPATION

A/ Objectifs et thèmes du concours/expo photo

L'ACQU se préoccupe depuis près de 40 ans de l'environnement, de l'urbanisme et de l'évolution en général du cadre de vie à Uccle. En 2010-2011 une première exposition photographique fut organisée, elle était centrée sur le patrimoine architectural de notre commune et avait pour titre « **La Pierre à Livre Ouvert** ».

L'intérêt suscité auprès des photographes, la qualité des clichés reçus et l'appréciation des visiteurs nous incite à réitérer l'expérience. Cette 2e édition, organisée en partenariat avec l'échevinat de la culture d'Uccle, placera « **le citoyen** » au centre de nos préoccupations. L'exposition prendra la forme d'une galerie de portraits, à même de témoigner de la diversité, de la richesse et du potentiel que représentent les femmes et les hommes qui vivent et qui animent Uccle.

Braquons nos objectifs sur l'humain : La première richesse d'une ville c'est sa population. Nous voulons valoriser ces personnes qui, par leur travail, par leur activité collective ou individuelle contribuent à l'atmosphère de nos rues. Nous vous proposons de leur tirer le portrait et de rassembler ces images comme autant d'hommages à la part d'humanité de la commune.

B/ Règlement du Concours « Portraits d'Uccle

Chaque participant peut nous envoyer jusqu'à 5 photos mettant en scène ces hommes et ces femmes, qui ont un impact sur leur cadre de vie. Ces clichés devront avoir été pris sur Uccle. Les photos sélectionnées étant imprimées en grand format, elles requièrent une haute résolution.

Le participant certifie être l'auteur des photographies proposées et octroie aux organisateurs le droit d'utiliser et de reproduire les clichés dans l'exposition et comme illustration dans divers documents (papiers & numériques). Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur (qui conserve la propriété intellectuelle de son cliché) lors de toute publication.

Droit à l'image et respect de la vie privée

Avec l'explosion des nouveaux moyens de communication, le respect de la vie privée et le droit à l'image sont des préoccupations majeures. Pour toute photographie envoyée et sur laquelle le (ou les) personnage(s) est clairement identifiable(s), le photographe doit obtenir, du sujet photographié et de ses parents s'il est mineur, l'autorisation écrite d'être pris en photo et de voir cette photo figurer dans l'exposition (artistique et sans vocation commerciale).

Tout participant déclare expressément disposer de tous les droits liés à chacune de ses œuvres et détenir et le cas échéant de mettre à disposition, toutes les autorisations nécessaires de la part des sujets photographiés. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de plainte ou de réclamation concernant la violation des droits ou des dommages liés au sujet ou à l'objet de l'œuvre.

L'acqui met à disposition des photographes ci-après et sur www.acqu.be/photo/droit-image/

- un formulaire (à faire remplir & signer par les « personnes photographiées » et leur parent pour les mineurs d'âge), qui confirme leur accord de figurer sur ces photos.
- Une courte présentation de l'exposition et le « pourquoi » de cette collection de portraits à Uccle (à remettre aux personnes que l'on veut photographier pour faciliter la justification de ces clichés),

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « PORTRAITS D’UCCLE »

Décharge à faire signer par les « personnes » figurant sur les photos.

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR L’UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise la prise de vue et la publication de l’image sur laquelle j’apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l’utilisation qui en est faite dans le cadre du concours photo «**Portraits d’Uccle**» organisé par l'ACQU et l’Echevinat de la Culture d’Uccle.

Les organisateurs de ce concours photographique certifient que l'usage éventuel des photos ne portera pas atteinte à la vie privée et ne nuira en aucune manière à la personne photographiée, et qu'il ne sera fait aucune utilisation commerciale des photos.

Fait à : le :

Signature : Pour un mineur : signature d’un des parents

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « PORTRAITS D’UCCLE »

Décharge à faire signer par les « personnes » figurant sur les photos.

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR L’UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise la prise de vue et la publication de l’image sur laquelle j’apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l’utilisation qui en est faite dans le cadre du concours photo «**Portraits d’Uccle**» organisé par l'ACQU et l’Echevinat de la Culture d’Uccle.

Les organisateurs de ce concours photographique certifient que l'usage éventuel des photos ne portera pas atteinte à la vie privée et ne nuira en aucune manière à la personne photographiée, et qu'il ne sera fait aucune utilisation commerciale des photos.

Fait à : le :

Signature : Pour un mineur : signature d’un des parents

C/ Formulaire de participation

Support et transmission des images.

Les photos doivent parvenir sur CD pour le 15 avril 2012 au plus tard sur CD ROM à l'ACQU c/o Georges MICHEL Ancien Dieweg, 6 – 1180 Bruxelles. En y joignant le présent formulaire de participation dûment complété. Les fichiers numériques peuvent être en couleurs ou en noir et blanc (fichier .jpeg) et en format paysage, portrait ou carré. Nous acceptons les photos actuelles, des clichés plus anciens et des images d'archives (mais toujours sous format numérique).

Vos fichiers photo doivent être nommés de la façon suivante : Nom_prénom-01 (à 05). Jpeg. Veuillez à remplir le tableau suivant, la dernière colonne servant de légende à la photo :

Nom : / Prénom :

Adresse :

.....

Email : / Téléphone :

N° photo	Nom fichier	Lieu photo	date	commentaire / nom du sujet
01				
02				
03				
04				
05				

Sélection et prix pour les photos lauréates

Un jury composé de représentants de l'ACQU, de l'échevinat de la Culture et de photographes analysera les photos envoyées. Ce jury désignera les photos lauréates (bénéficiant d'un prix), et choisira la cinquantaine d'images qui intégreront l'exposition. Le jury tiendra compte de l'originalité et de la dynamique de l'image (valorisation des portraits). La maîtrise technique et la qualité artistique entreront aussi en ligne de compte. Tous les participants au concours seront invités au vernissage de l'exposition le 9 juin 2012 au Doyenné - Maison des Arts d'Uccle. Ce sera l'occasion de découvrir l'ensemble des photos sélectionnées, d'assister à la « construction » d'une identité plurielle à l'échelle communale, de rencontrer les photographes (et certains des modèles !)

Les Prix auront un lien direct avec la photo et la culture (tirages grands formats, bons dans des magasins photographiques, pass pour des activités culturelles à Bruxelles...) Ceux-ci seront décernés lors de l'inauguration de l'exposition.

Editeur responsable : Association de Comités de Quartier Ucclois, asbl.
c/o Denys Ryelandt, av. du Maréchal, 20A à 1180 Bruxelles.